



Championnat Régional Vétérán

Règlement 2018-2019

1) Généralités :

1.1. Le "Championnat Régional Vétérán PACA" (CRV) est une compétition Fédérale Régionale individuelle à l'issue de laquelle sont décernés, au sens du règlement intérieur de la FFBA D, les titres de " Champion Régional PACA " dans les cinq disciplines, séries et catégorie d'âge (Vétérán) suivantes :

- SH, SD, DH, DD & DM.
- P, D, R, N.
- V1/V2, V3/V4 et V5/V6/V7.

1.2. La gestion et le suivi du CRV est délégués à la [Commission Régionale Compétition \(CRC\)](#) de la Ligue PACA de Badminton, ci-après nommé "Ligue".

1.3. Un Règlement Particulier, approuvé par le juge-arbitre principal du CRV, peut compléter ces dispositions vis-à-vis des conditions locales d'organisation.

2) Candidature à l'accueil du CRV et qualification :

2.1. L'organisation opérationnelle du CRV est déléguée à une instance fédérale, club ou groupement de clubs, ci-après désigné comme "organisateur". Le candidat à l'organisation du CRV doit déposer sa candidature auprès de la Ligue en complétant le formulaire [en ligne de "Demande d'accueil d'une compétition"](#) avant le **07 septembre 2018**.

2.2. L'organisateur s'engage à respecter le "Cahier des Charges : Compétitions individuelles PACA" sur le CRV dont il aura la charge.

2.3. Le nombre de joueurs du CRV sera fonction des capacités d'accueil dont disposera l'organisateur. Les nombres indiqués ci-dessous donnent une idée du nombre de joueurs pouvant participer au CRV dans chaque tableau pour un lieu à 7 terrains. Ces chiffres sont donnés à titre indicatif, le règlement particulier devra préciser le nombre de joueur pouvant participer (le Juge-Arbitre du CRV pourra aider le club d'accueil dans la définition de ce nombre). En cas de faible affluence dans certaines séries, ces nombre pourront être augmentée dans les autres séries :

- * En simple dame : 6 joueuses / En simple homme : 9 joueurs.
- * En doubles dame : 6 paires / En double homme : 6 paires.
- * En mixte : 6 paires.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org



3) Modalités d'inscription :

3.1 Dans ce qui suit, "J" représente le 1er jour du championnat. Le rétro planning prévisionnel est le suivant :

- J-29 : CPPH : qualification des joueurs dans leur catégorie de classement.
- J-28 : Date limite des inscriptions (avant 15h pour les courriels).
- J-21 : Envoi aux Clubs de la liste des qualifiés et remplaçants.
- J-17 : Date limite de désistement sans justification.
- J-15 : CPPH : détermination des têtes de séries (TS) et têtes de poule (TP).
- J-11 : Envoi aux Clubs des convocations pour la compétition.

3.2 Seuls peuvent être admis à participer au CRV les joueurs licenciés, le jour de la date limite d'inscription, au sein de clubs de la Ligue et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroule le CRV.

3.3 Le CRV est ouvert aux joueurs des catégories Vétéran uniquement.

3.4 Tout joueur aura la possibilité de s'inscrire dans les 3 disciplines (Simple / Double / Mixte). Les joueurs doivent s'inscrire dans leur série (P, D, R ou N) et dans leur catégorie d'âge (V1/V2, V3/V4 ou V5/V6/V7).

3.5 Les joueurs ou paires qualifiés seront retenus au CPPH.

3.6 Les joueurs ou paires inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants, classée par ordre décroissant au CPPH (par addition des points des deux joueurs pour une paire de double ou de mixte).

3.7 Un joueur peut être inscrit par son club uniquement.

3.8 Les inscriptions seront réalisées au moyen du formulaire disponible sur le site de la Ligue. Seul devra être utilisé ce formulaire qui doit être envoyé à la Ligue. Tout formulaire incomplet ne sera pas pris en compte.

3.9 Les clubs dont les inscriptions ne pourraient être retenues seront prévenus conformément à [l'article 3.1](#).

3.10 Aucune inscription ne sera retenue pour les clubs qui ne seront pas en règle du solde de tout compte avec la Ligue à la date limite d'inscription.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org



4) Montant des droits d'inscription :

4.1 Le montant des droits d'inscription est fixé, par le comité directeur de la Ligue, à 18€ quel que soit le nombre de tableaux.

4.2 Les droits d'inscription seront facturés par la Ligue et seront à verser à cette dernière par le club concerné après le CRV et au vu des tableaux définitifs. Passé la date limite de "désistement sans justificatif" de [l'article 3.1](#), les droits d'inscription resteront acquis à la Ligue pour tout désistement sans motif valable et dûment justifié.

5) Tableaux :

5.1 Les tableaux sont faits dans la mesure du possible sous forme de poule avec 2 sortants par poule suivi d'une phase d'élimination directe. Un tableau peut être joué directement en élimination directe en fonction des capacités d'accueil dont dispose l'organisateur.

5.2 Les TS et TP sont positionnées en fonction du CPPH conformément à [l'article 3.1](#).

5.3 Dans une discipline, si le nombre d'inscrit dans un tableau ne permet pas la confection d'un tableau (moins de 3 joueurs ou paires), la CRC (dans l'intérêt des participants) se réserve le droit de regrouper ou d'annuler plusieurs tableaux. Dans ce cas, les joueurs seront informés conformément à [l'article 3.1](#).

6) Droit à l'image :

6.1 La ligue et l'organisateur se réservent le droit sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors du CRV pour les besoins de promotion de ses différentes publications et communications autour du CRV de la saison en cours.

6.2 Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître au plus vite lors de sa 1ère arrivée dans la salle du premier jour du CRV auprès du comité d'organisation.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org



7) Organisation du championnat :

7.1 Le CRV débutera le samedi et le dimanche à partir de 8h00 et se déroulera toute la journée. Les horaires de fin de journée seront fixés en accord avec le RGC par la CRC.

7.2 Les joueurs sont autorisés à recevoir des conseils (tactiques et de jeu) pendant leurs matchs.

7.3 A l'issue de la compétition, le GEO principal doit importer dans Poona les résultats de la compétition au plus tard le mercredi suivant le CRV.

7.4 Le juge-arbitre principal doit, dans un délai de cinq jours, envoyer le fichier Bad+ et son rapport accompagnés des éventuels justificatifs d'absence :

- à la Commission de Ligue des Officiels Techniques (CLOT) sur l'adresse joachim.ulrich@wanadoo.fr
- à la CRC sur l'adresse competition@liguepacabad.org.
- au secrétariat de la Ligue sur l'adresse contact@liguepacabad.org

8) Arbitrage :

8.1 Les juges-arbitres ainsi que les arbitres officiant sur la compétition sont désignés par la CLOT.

8.2 Les juges de ligne éventuels sont désignés par l'organisateur, sous le contrôle du Juge Arbitre Principal.

8.3 L'arbitrage peut être également réalisé par des jeunes arbitres et/ou des jeunes officiels UNSS, licenciés FFBA D.

9) Volants :

9.1 Les volants plumes sont obligatoires, ils doivent être classés au minimum en catégorie standard et sont à la charge des joueurs. (voir le classement fédéral)

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>)

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org



10) Respect de la discipline :

10.1 Le CRV se déroule dans le respect des règlements fédéraux.

10.2 La CRC reçoit en première instance sur toute requête des clubs ou comités concernant le CRV, qu'elle transmettra autant que besoin est aux commissions ad hoc (réclamations et litiges ou discipline).

10.3 Les clubs/comité concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant le CRV auprès de la CRC. Ils ont la possibilité de faire appel des décisions de la CRC comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBaD.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org